



Que se passe t'il après un procès

Par **danielle**, le **05/06/2008** à **08:18**

voilà j'aimerais une réponse svp

nous sommes assigné au tribunal de grande instance après un refus de signer un acte authentique ayant découvert des défauts sur cette maison récente qui n'avait pas de dommage ouvrage;

si nous perdons ce procès qui arrive dans une semaine et que nous sommes condamné à payer l'article 700 et les dépens qui nous averti?? peut-on régler ça sans attendre un huissier?? bien sûr nous avons un avocat mais nous ne lui avons pas posé cette question nous voulons en terminer avec cette histoire nous avons bien essayé un arrangement amiable mais hélas sans résultat

merci de m'apporter quelques éclaircissements